

**COMMUNE DE FLEURY
DEPARTEMENT DE L'AUDE**

*Police municipale
FR/DT*

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE n°50-2024

OBJET : Réglementation du stationnement et de la circulation, sur le Parking P6 à Saint-Pierre La mer sur la commune de Fleury d'Aude (11560)

Le Maire de la Commune de FLEURY D'AUDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L2213-1, L2213-2,

VU le Code Pénal et particulièrement son article R 610-5,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 248, R 249, R 250 et R 251,

CONSIDERANT l'organisation de « la journée des motos et des sécurités » organisée par le Grand Narbonne à Saint-Pierre la Mer le 27 avril 2024,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre des dispositions afin de garantir la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1 : Le Grand Narbonne est autorisé à occuper le domaine public dans le cadre de « la journée des motos et des sécurités » qui se déroule le 27 avril 2024 parking P6, Bd des Embruns à Saint-Pierre la Mer

Article 2 : Le stationnement et la circulation sont interdits sur la totalité du parking P6, Bd des Embruns à Saint-Pierre la mer, du 26 avril 2024, 14h30 au 27 avril 2024, 20h00.

Article 3 : Un village composé de matériel et dispositif divers est aménagé sur le parking P6 Bd des Embruns à Saint-Pierre la mer le 27 avril 2024.

Article 4 : Le bon déroulement et la sécurité de cette manifestation sont assurés par l'organisateur.

Article 8 : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Montpellier soit par courrier adressé au 6, rue Pitot – CS 99002 – 34063 MONTPELLIER CEDEX 02, soit par voie électronique sur le site : <https://www.citoyen>.

Article 9 : Monsieur le Directeur Général des services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fleury d'Aude, le 08 février 2024.

**Pour le Maire et par délégation
L'adjoint délégué à la sécurité
Pascal MORO**

Ampliation : M. Olivier RICHER
Gendarmerie de Gruissan
Centre de secours de Fleury
Responsable des Services Techniques
Responsable du service animations et communication

